

AU/31/1.1.3/20231016/143

Objet : Contrat d'entretien du matériel des cuisines

Le Maire de MONTEUX,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n° DE/31/541/20201027/02 du 27 octobre 2020 par laquelle le Conseil Municipal de MONTEUX délègue au Maire, pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre toutes les décisions sur les matières énumérées à l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT que les cuisines de différents sites (salle des fêtes du Château d'Eau, Cuisine Centrale et cuisines satellites) utilisent du matériel professionnel qu'il est nécessaire d'entretenir et de maintenir en parfait état de fonctionnement ;

VU le Code de la Commande Publique, notamment son article R 2122-8 ;

DECIDE

Article 1 : De signer le marché public :

- dont l'objet est l'entretien et le dépannage du matériel des cuisines,
- avec la SARL FROID CUISINE INDUSTRIE, 260 Avenue de la Moineaudière, CS 50204 Entraigues, 84275 VEDENE cedex,
- dont le montant annuel forfaitaire est égal à 7 000,00 € HT, auquel pourra s'ajouter le coût du remplacement de pièces défectueuses si nécessaire,

Article 2 : Le contrat est conclu pour une durée d'un an à compter du 1^{er} novembre 2023 sous réserve que son montant total reste inférieur à 40 000 euros HT.

Article 3 : Les crédits nécessaires au règlement de ces prestations seront inscrits au budget de la Commune de Monteux.

MONTEUX, le 16 octobre 2023



Christian GROS

Maire de MONTEUX

Acte Exécutoire :

Envoyé le : 19.10.2023

Affiché le : 19.10.2023